

11/ L'être humain, la personne, le corps et l'identité

I. L'être humain

Qu'est-ce qu'un être humain ?

Le fruit de l'union d'un homme et d'une femme

La préexistence d'autrui est inscrite au départ même de l'existence humaine

L'être humain est un héritier

Le fait humain fondamental

C'est la convocation à la parole

L'être humain est un être de réciprocité

Les dimensions de l'être humain

Les 3 dimensions de la parole

- le corps = la phonation: dimension organique
- la communication = l'échange: dimension psychique
- le code = le langage: dimension symbolique

L'être humain est tridimensionnel

- dimension physique: ordre organique
- dimension psychique: ordre relationnel
- dimension symbolique: ordre du sens

L'être humain est dynamique

L'homme se construit tout au long de sa vie

L'être humain étant un être de communication, cette transformation progressive se fait par la convocation d'autrui et avec son aide: l'existence humaine s'inscrit dans un devenir, mais son dynamisme est lié à la réciprocité

Autonomie et aliénation

Ce devenir est d'accroître son degré de liberté, c'est à dire son autonomie, et de réduire son aliénation

L'autonomie est un mouvement, et non pas un état, vers l'indépendance, c'est à dire la possibilité de gérer sa vie en toute conscience et liberté

Cette acquisition se fait, au cours d'une existence partagée avec les autres, en prenant des décisions et en posant des actes

L'engagement

S'engager, c'est faire une promesse, contracter une obligation ...

Les philosophies morales du devoir attachent une importance capitale à l'engagement et au respect de la parole donnée

II. La personne humaine

Origine du terme

Personne vient de persona qui désignait le masque de scène

Puis le terme est passé au rôle = au personnage

Et enfin à l'acteur = la personne

Phénoménologie de la personne

Le langage courant attribue le nom de personne à tout être humain qui: parle, raconte sa vie, agit, et s'acquitte de ses responsabilités

Il y a donc 4 phénomènes (expériences) qui composent la personne

- le langage
- le récit = la personne a une histoire
- l'action = un être agissant et souffrant
- la responsabilité

Les 2 dimensions de la notion de personne

Dimension juridique

- c'est la personnalité juridique
- à la dimension juridique de la personne sont liées les notions de droits et d'obligation

Dimension morale

- c'est la personne dotée d'une conscience morale
- à la dimension morale de la personne sont liées les notions de dignités et de respect

Personnalité juridique

Dans le droit français, la personnalité juridique s'acquiert à la naissance: le nouveau-né devient une personne juridique dès lors qu'il est né vivant et viable; le fœtus n'a pas de droit

Naissance viable: à partir de 22 SA (ou d'un poids de naissance de 500g)

Naissance vivante: bonne adaptation à la vie extra-utérine, soit spontanément, soit sous l'effet des manoeuvres codifiées de réanimation en salle de naissance

Les droits fondamentaux (droits-libertés) de la personne sont principalement au nombre de 3: à la vie, à la liberté, à la propriété

La personnalité juridique ne se termine pas avec la mort du sujet, car elle se prolonge au-delà d'elle

La personne morale

L'Homme est doué de raison

Les mots clés du concept de personne sont = autonomie, dignité, respect

Etre humain / personne humaine: les 2 courants de la bioéthique

Identité intrinsèque entre être humain et personne humaine: tout être humain est une personne, du début à la fin de sa vie

Séparation de l'être humain et du concept de personne humaine:

- l'être humain est une personne sous certaines conditions = être humain autonome et raisonnable
- le statut de personne s'acquiert et peut se perdre (début et fin de vie)

Le début de la personne humaine

Consensus biologique: l'être humain débute à la fécondation

Dissensus philosophique: quand commence la personne humaine ?

- humanisation immédiate = dès la fécondation
- humanisation différée = à un stade ultérieur

Statut moral de l'embryon / fœtus : total (humanisation immédiate) ou nul pendant un certain temps (humanisation différée)

En l'absence d'élément objectif permettant de trancher, il s'agit d'une véritable impasse éthique

Loi n°2011-814 du 7.07.2011 relative à la bioéthique

Ni une personne ni une chose mais un être humain en potentialité (croissante) de personne

Le fœtus comme patient

L'autonomie foetale est en grande partie médicale

Le fœtus est une entité vivant qui peut requérir des soins médicaux

Le fœtus est un patient, quelque soit le statut moral qu'on lui confère

Position éthique de responsabilité

III. Dignité de la personne humaine

Définition juridique

Dignité = égale appartenance de chaque personne à l'humanité, notamment égalité des genres.
Interdiction de traiter un être humain comme un objet: la personne est un sujet de droit

La sauvegarde de la dignité de la personne humaine est un principe fondamental du droit de la biomédecine: ce principe a valeur constitutionnelle

L'ambiguïté fondamentale de la notion morale de dignité

Conception ontologique (qui relève de l'être)

- la dignité est consubstantielle à la personne
- elle ne s'acquiert pas, elle ne se perd pas
- elle ne se mesure pas, elle n'a pas de degrés

Conception "posturale"

- il y a des conditions et des conduites qui font perdre à la personne sa dignité
- il y a des degrés dans la dignité

Sauvegarde de la dignité de la personne

Elle est assurée par de nombreux textes nationaux et internationaux

Code civil, art. 16: "la loi assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci, et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie"

La notion de personne est centrale en bioéthique dans les domaines des soins et de la recherche:

- primauté de la personne
- autonomie de la personne: consentement libre et éclairé, information claire, loyale et appropriée

Elle peut de ce fait constituer une limite aux progrès de la biomédecine

IV. Le corps humain

Qu'est-ce que le corps ?

C'est l'être humain dans son aspect matériel et sa dimension organique

Modèle occidental = dualiste: l'homme est composé de deux parties distinctes, le corps et l'esprit

Le corps qu'on a et le corps qu'on est

Cette conception (dualiste) simpliste n'est pas pertinente pour la pratique des soins; pour cette dernière, le modèle uniciste énonce que le corps est à la fois: le corps qu'on a et le corps qu'on est

L'avoir et l'être sont les deux registres indissociables de la manifestation du corps

Tout soignant ne doit jamais perdre de vue que le corps organique qu'il soigne est en même temps la personne dont il prend soin

Philosophies orientales

Les philosophies chinoises (taoïsme) sont fondées sur la correspondance microcosme/macrocosme: le corps humain est un tout qui trouve sa place dans le corps universel

Les deux mondes sont interdépendants, et de ce fait le corps humain doit se trouver en harmonie avec l'Univers

V. L'individu et l'identité

L'individu

C'est l'être humain indivisible

Le corps physique, concret est la base matérielle intangible de l'individu

L'individu est le support de l'identité

L'identité

C'est la manière dont nous nous définissons

La permanence et le changement sont deux constituants indissociables de l'identité de la personne

Les 2 facettes de l'individu

Le soignant est concerné par les 2 facettes de l'individu:

- celle qui le fait ressembler à tous les autres: c'est celle des invariants au sein de l'espèce; c'est celle qui permet de le guérir (to cure)
- celle qui fait sa singularité: c'est celle qui lui donne son caractère unique; c'est celle qui nécessite qu'on prenne soin de lui (to care)

L'identité "brisée"

La maladie provoque une crise identitaire

L'empathie

Altérité et identité se conjuguent dans la notion d'empathie : aptitude à comprendre son interlocuteur, ressentir ce qu'il ressent, sans se laisser envahir par ses sentiments

Mouvement d'identification distanciée

Faire preuve d'empathie à l'égard de son patient est un élément capital de la relation soignante

www.fiches-ide.com